

TGV Rhin-Rhône - Financement des études - Voeu du Conseil Municipal

M. LOYAT : Dans le cadre de son projet de budget examiné dans quelques jours, le Conseil Régional de Franche-Comté fait apparaître sa part de financement des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique de la première phase du TGV Rhin-Rhône entre Mulhouse (Lutterbach) et Dijon (Genlis).

Le Conseil Municipal de Besançon, favorable à la réalisation -à terme- de l'ensemble de la ligne TGV Rhin-Rhône, rappelle :

- son attachement à la mise en place d'une infrastructure cohérente irriguant au mieux l'ensemble du tissu régional et contribuant à son développement ;

- son souhait de voir mener l'étude d'une première tranche -et sa réalisation- entre Besançon-Viotte et Mulhouse, comme indiqué dans la lettre de M. le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement adressée à M. le Préfet de Région le 26 mai 1998.

Le Conseil Municipal de Besançon demande que le cofinancement des études de la première phase du TGV Rhin-Rhône, prenne en compte :

- les études d'une première tranche de réalisation entre Besançon-Viotte et Mulhouse ;

- les études permettant de définir la place et l'organisation de la gare de Besançon-Viotte (gare centrale d'intermodalité à conforter) à la fois dans la première tranche de travaux et dans le projet global ;

- les études d'aménagement de l'itinéraire entre la ligne nouvelle TGV et la gare Viotte tenant compte de l'environnement de cette zone urbaine et de l'amélioration des capacités techniques de l'itinéraire, une hypothèse de liaison directe nouvelle évitant les trois communes du Nord de l'agglomération (Auxon-Dessus, Miserey-Salines, Ecole-Valentin) étant à envisager.

«**M. LE MAIRE** : C'est le voeu du Conseil Municipal présenté par Michel LOYAT au nom de la majorité municipale, une majorité dont le Maire est toujours le patron, Monsieur DUVERGET, car j'avais lu le contraire dans vos propos.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, dans l'avant-dernier paragraphe, je suggérerais qu'on ajoute, après «les études permettant de définir la place et l'organisation de la gare de Besançon-Viotte (gare centrale d'intermodalité à conforter)» en relation avec la future gare TGV d'Auxon.

M. LE MAIRE : Je pense que l'intermodalité n'est pas qu'en relation avec la gare...

M. DUVERGET : Elle n'est pas citée de façon suffisamment précise.

M. LE MAIRE : On ne tient pas tellement à préciser cela.

M. DUVERGET : Je m'associerais au voeu si cela était précisé, sinon je ne le peux pas.

M. LE MAIRE : A la relecture Michel LOYAT, je pense que le 5^{ème} paragraphe «cette première tranche permettrait de gagner...» fait un peu redondance avec «la mise en place d'une infrastructure cohérente irriguant au mieux l'ensemble du tissu régional et contribuant à son développement». Dans le tissu régional, il y a effectivement aussi le Sud du Jura et le gain de temps, donc je pense que cette phrase répète un petit peu ce qui a déjà été dit, il ne faut pas trop alourdir non plus. Je soumetts donc ce texte sauf l'alinéa dont j'ai parlé. Ce voeu sera repris au Conseil Général demain et au Conseil Régional par une Conseillère Régionale de Besançon que je ne citerai pas.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai écrit dans ce sens-là au Préfet et au Président du Conseil Régional.

M. JACQUEMIN : Je reviens à cet avant-dernier paragraphe ; il est tout de même bien clair que la gare de Besançon - Auxon-Dessous, existera in fine. Nous sommes bien d'accord là-dessus ?

M. LE MAIRE : Elle ne nous intéresse pas pour l'instant, nous Bisontins.

M. JACQUEMIN : Elle ne vous intéresse pas mais vous ne pouvez pas faire fi de ce que sera la future grande gare TGV. C'est sûr que nous sommes pour une bonne desserte de la gare Viotte, mais est-ce qu'on ne peut pas tout de même, de manière à être plus à l'aise, modifier le texte de la manière suivante : «les études permettant de définir les places et l'organisation respective des gares de Besançon-Viotte et d'Auxon-Dessous». C'est cela tout de même qu'il faut clarifier et c'est là-dessus qu'il va falloir se battre pour défendre les intérêts de Besançon-Viotte. Si vous demandez des études qui clarifient les choses, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas vous rendre à cette formulation qui aurait le mérite d'être claire.

M. FOUSSERET : Une étude va être lancée et financée, c'est Mulhouse-Dijon. Alors que nous sommes en train de nous battre pour un plan de redynamisation de Besançon, il y a un point sur lequel nous devons quand même être tous d'accord, c'est le rôle central de la gare Viotte. Comment penser qu'on pourrait voir se développer une capitale régionale qui ne serait pas desservie directement par des TGV ? Je crois qu'on doit tous être d'accord là-dessus. On ne demande rien de plus que ce qu'a demandé Mulhouse qui sera desservie par une gare en plein centre-ville ou que Dijon qui a sollicité la même chose. Besançon vaut autant que Dijon et Mulhouse, donc ce que nous demandons pour l'instant c'est que ces études soient prises en compte pour que Besançon puisse conserver son rang de capitale régionale. Après, c'est le rôle des études de nous dire comment sera organisé tout cela, et le Maire a effectivement raison de demander qu'on supprime ce paragraphe pour que cela reste assez large. Je ne vois pas comment un élu bisontin ici ce soir, et là je pense à M. DUVERGET, pourrait refuser de voter une motion qui demande qu'on renforce la capitale régionale tout en préservant le reste, puisque l'étude préservera le reste.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Dans l'état actuel des études, on voit bien que le seul et unique problème qui n'est pas suffisamment posé, et c'est le sens de notre motion, c'est les liens réels entre la ligne nouvelle et la gare Viotte. Je crois qu'on est tous d'accord pour renforcer le rôle de centralité de la gare Viotte, au niveau interrégional et au niveau national. On voit bien que le seul et unique problème, c'est le problème de l'organisation, y compris en matière d'urbanisme entre la ligne nouvelle et la gare Viotte et je crois que c'est vraiment un enjeu qui n'est pas suffisamment posé dans le cadre des études. Monsieur DUVERGET, je peux vous assurer que c'est bien cela le problème pour l'ensemble de l'agglomération de Besançon mais aussi pour la région. Cette étude a été menée sur Dijon, elle n'a pas été menée sur Besançon, il faut que nous demandions à l'Etat que soit étudié le meilleur système de liaison entre la ligne nouvelle et la gare Viotte.

M. FOUSSERET : Toutes les liaisons régionales, les TER, les bus, passent par la gare Viotte.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne comprends pas que ma proposition ne retienne pas l'attention et l'avis éclairé de M. le Député FOUSSERET. Je suis en train de dire exactement la même chose mais soyez plus clair. On veut définir les places respectives et l'organisation des gares puisque c'est bien de cela dont il s'agit, on veut défendre la gare Viotte et la question est bien de dire : quel rôle va-t-on lui assigner dans vos projets par rapport à cette gare d'Auxon-Dessus ? C'est ce que je suis en train de vous dire alors c'est tout de même bizarre que vous refusiez d'évoquer cette gare d'Auxon-Dessous. Ça me rend suspicieux.

M. DUVERGET : Tout à l'heure Monsieur le Maire, on parlait de la notion d'agglomération. On est bien en plein dedans, c'est-à-dire qu'on ne peut pas à la fois parler de Besançon-Viotte qu'il faut effectivement conforter, et ignorer cette future gare d'Auxon qui sera sur la nouvelle ligne, donc il faut qu'on trouve là un compromis il me semble. Ce n'est pas difficile et ce n'est pas contradictoire par rapport à l'ensemble du texte.

M. LOYAT : M. JACQUEMIN nous demande d'être clair. Je crois que ce qui est clair pour nous ce soir c'est que nous ne faisons pas un voeu de positionnement sur des gares. Nous formulons des demandes par rapport à des études. Donc laissons de côté ce soir Auxon-Dessus ou Auxon-Dessous, alors que la gare Viotte est vraiment au coeur des études que nous demandons.

M. LE MAIRE : Et si les études concluaient à une position différente pour la gare que celle d'Auxon ? C'est possible car en fonction de l'embranchement venant du Nord en direction de Besançon, la gare pourrait être de l'autre côté, ce qui changerait tout. Donc la gare d'Auxon-Dessous, ce n'est pas qu'elle ne nous intéresse pas, mais il n'est pas utile d'en parler dans ce voeu. Je le regrette pour les membres de l'Opposition».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce voeu à l'unanimité moins trois abstentions.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.